

**Attestation des Commissaires aux comptes sur
les informations communiquées dans le cadre de
l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au
montant global des rémunérations versées aux
personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le
30 septembre 2024**

Assemblée Générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

Aramis Group SA

Société Anonyme
au capital 1 657 133,42 €
23 avenue Aristide Briand
94110 Arcueil

Grant Thornton

Commissaire aux comptes
29 rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine

Atriom

Commissaire aux comptes
3 place des Victoires
75001 Paris

Attestation des Commissaires aux comptes sur les informations communiquées dans le cadre de l'article L. 225-115 4° du code de commerce relatif au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2024

Aramis Group

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2024

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en application de l'article L. 225-115 4° du code de commerce, nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées pour l'exercice clos le 30 septembre 2024, figurant dans le document ci-joint.

Ces informations ont été établies sous la responsabilité de votre Président du conseil d'administration. Il nous appartient d'attester ces informations.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des comptes annuels de votre société pour l'exercice clos le 30 septembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

Grant Thornton
Atriom

Aramis Group
Exercice clos le 30 septembre 2024

Page 3 / 3

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées figurant dans le document joint et s'élevant à 1 475 611 euros avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux personnes les mieux rémunérées au sens de l'article L. 225-115 4° du code de commerce.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 19 décembre 2024

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International



Pascal Leclerc
Associé

Atriom

DocuSigned by:

Jérôme GIANNETTI

062418735BDC4A4...

Jérôme Giannetti
Associé



ARAMIS GROUP SA
23 avenue Aristide Briand
94110 Arcueil

Arcueil, le 30 octobre 2024

**ATTESTATION DES REMUNERATIONS PREVUE A L'ARTICLE L.225-115-4° DU
CODE DE COMMERCE :
MONTANT GLOBAL DES REMUNERATIONS VERSEES AUX 5 PERSONNES LES
MIEUX REMUNEREES**

Le montant global des rémunérations et avantages en nature versés aux 5 personnes les mieux rémunérées pendant l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élève à 1 475 611 euros (un million quatre cent soixante-quinze mille six cent onze euros).

Signé par :

4E61C53CED7460...

M. Guillaume Paoli
Président- Directeur général